

Règlement GRAINE d'ARTISTE/CHANT

Article 1

L'association Les Lumières de la Ville organise un concours de chant qui a pour but de dénicher des talents et de leur faire enregistrer un album sur des chansons existantes. L'opération sera dirigée par un(e) professionnel(le).

Article 2

Ce concours est ouvert aux habitants des communes de l'Agglo du Pays de Dreux.

Article 3

Les chanteurs devront candidater en envoyant une vidéo comprenant une brève présentation et l'enregistrement d'une chanson française chantée a cappella, créations originales ou œuvres existantes, d'une durée comprise entre 1 et 3 minutes.

Article 4

L'inscription est gratuite. Les participants ont jusqu'au 30 décembre 2020 pour postuler à l'adresse suivante : leslumieresdelaville28@gmail.com en précisant dans l'objet du mail « Concours de chant » et dans le corps du mail votre nom, prénom, âge, adresse et numéro de téléphone.

Le règlement devra également être signé par les candidats majeurs ou par les parents pour les mineurs.

Article 5

Les chanteurs seront sélectionnés par un jury selon les critères suivants : l'aptitude à s'adapter à un genre musical (chansons françaises), l'aisance vocale, l'interprétation et l'état d'esprit.

Article 6

Les résultats seront communiqués par mail aux participants. Les interprètes sélectionnés seront invités à participer à des séances de travail pendant lesquelles ils seront coachés. Ils découvriront 10 chansons, composées et écrites par Ugo et Gianni et chacune d'entre elles sera associée à un interprète.

Article 7

Par la suite, les dix chanteurs enregistreront leurs morceaux. Une fois mixé, un album sera réalisé et un exemplaire sera remis gratuitement à chaque participant lors d'une réception en présence des élus locaux et de personnalités du monde de la culture.

Article 8

L'album sera distribué dans tous les points de ventes culturels de l'Agglo du Pays de Dreux.

Article 9

Les participants sélectionnés déclinent tous droits d'auteur et d'exploitation. La totalité des gains seront investis dans une opération en faveur des quartiers prioritaires de Dreux et son Agglo.

Le Président, Gérald Massé
Les Lumières de la Ville

Le candidat à la sélection
Nom, prénom et signature

